



C.P LAON :

Tentative de meurtre à caractère terroriste !

Les personnels du Centre Pénitentiaire de Laon ne sont pas épargnés par les tensions et les violences qu'engendre le confinement. Si a cela on y ajoute les difficultés de gestion de certains profils ... :

Tous les ingrédients sont réunis pour que cela dégénère !!!

Ce sont encore les personnels de terrain qui sont en première ligne. Ce matin, un 1er surveillant du CP Laon a subi l'assaut d'un de nos « charmants » pensionnaires, de surcroît *éligible à une libération conditionnelle, à laquelle l'administration semblait favorable, QUID d'un possible bénéfice des mesures de libération sous contrainte introduite par les ordonnances justices de la garde des sceaux ?!*

Pour une simple discorde de tabac avec son codétenu, ce criminel a sauté sur notre collègue et l'a saisi, ciseaux en main, en criant : « ALLAH AKBAR, sales mécréants, c'est pour Allah bande d'enculés ». **SON BUT ÉTAIT CLAIREMENT D'ENFONCER CES CISEAUX DANS SA NUQUE POUR LE TUER !**

Fort heureusement, les agents qui étaient présents, ont réussi à contraindre l'agresseur et son arme par destination... Nous sommes passés de justesse à côté d'un drame. Mais jusqu'à quand ?

Notre camarade s'en sort par miracle avec des blessures légères et un énorme choc psychologique. Un deuxième agent a également été touché sans gravité.

L'UISP-FO des Hauts de France s'insurge d'apprendre dès 11h50 par la Direction Interrégionale que le caractère terroriste n'est pas retenu ! A quoi joue le parquet ? L'administration a-t-elle fourni tous les éléments factuels ? Ce même détenu tenait déjà des propos tendancieux en matière d'attente à la personne en mai 2019 : « je vais vous mettre des coups de couteaux ». Récidiviste en termes d'agression et de menaces sur personnels... mais encore une fois les faits sont minimisés ! C'est parfaitement scandaleux. Pour rappel l'intéressé a déjà fait l'objet d'un suivi pour radicalisation islamiste à la demande des services de renseignements en 2018 et est connu pour fréquenter un TIS sur l'établissement, et pour avoir radicalisé un de ses co-détenus...

NOUS EXIGEONS QUE LES FAITS SOIENT REQUALIFIÉS SANS DELAIS !

L'UISP-FO des Hauts de France ne saura tolérer une énième légèreté de la magistrature qui a condamné à 3 ans de prison l'agresseur de notre collègue de Béthune sans qualifier les faits à leur juste valeur !

Si les faits du jour s'étaient déroulés sur la voie publique, la qualification « terroriste » aurait été évidente, les médias l'auraient relayé immédiatement, et l'individu aurait été certainement abattu par les forces de l'ordre ! Deux poids, deux mesures... Les personnels pénitentiaires sont-ils des nantis ? C'est en tout cas le message passé par la magistrature et tolérée par l'administration !

L'UISP-FO des Hauts de France apporte son soutien inconditionnel à notre collègue ainsi qu'à l'ensemble des personnels de Laon.

L'UISP-FO des Hauts de France félicite et remercie les agents qui ont permis d'éviter le drame. Nous demandons également la reconnaissance de l'administration avec l'octroi d'une récompense à la hauteur de leur bravoure.

L'UISP-FO des Hauts de France s'inquiète sur l'augmentation des phénomènes de violence qui pourraient résulter des mesures de confinements et demande que des mesures de protection soient mises en place pour y pallier, notamment en généralisant les ouvertures de cellules à deux.

L'UISP-FO des Hauts de France s'interroge quant à l'application des mesures de libérations voulues par la garde des sceaux. Avec de tels individus remis en liberté, car passés sous les mailles des filets, qui portera la responsabilité des méfaits qui en résulteront ? Nous exhortons les juges d'application des peines à ne pas tomber dans la politique du chiffre voulue en haut lieu.

A Lille, le 03 avril 2020

L'UISP-FO des Hauts-de-France